



Décision d'octroi d'une aide humanitaire

Aide humanitaire (titre 23) du budget général de l'Union européenne

Intitulé : Soutien au renforcement des compétences et des capacités d'évaluation des besoins lors de crises de la sécurité alimentaire.

Lieu de l'opération : Les pays les moins développés connaissant des crises humanitaires

Montant de la décision : 4,500,000 €

Numéro de référence de la décision : ECHO/THM/BUD/2004/03000

Exposé des motifs

1 - Justification, besoins et population cible :

1.1. - Justification :

La manière de définir les besoins en matière d'aide alimentaire et d'établir des priorités a des implications réelles pour des millions de personnes. Selon le principe humanitaire de l'impartialité, l'assistance humanitaire devrait être accordée sur la base des besoins, et seulement des besoins (ce qui est également en accord avec la déclaration de Stockholm sur le « *Good humanitarian donorship* », juin 2003). Cela demande une compréhension de ce que constitue un « besoin » et une manière de mesurer celui-ci de façon plus ou moins cohérente, ce qui implique également de se poser des questions telles que « les acteurs humanitaires font-ils ce qui est juste et accèdent-ils aux bonnes personnes ? », « l'aide alimentaire est-elle l'intervention la plus appropriée ? », « l'intervention risque-t-elle éventuellement d'avoir des conséquences négatives ? ».

Comme l'ont confirmé entre autres ODI¹ et le PAM², dans beaucoup de cas les agences ne disposent pas d'informations suffisantes sur la situation, y compris sur la perception que les populations affectées par les urgences ont de cette situation et sur leur capacité à faire face. Ce manque d'information et de connaissances peut mener à la prise de mesures inadéquates ou peu appropriées. Comme le conclut une récente étude d'ODI sur la région des Grands Lacs : « *beaucoup, sinon toutes, les interventions en matière de sécurité alimentaire dans la région des Grands Lacs n'ont pas été capables de répondre aux besoins des populations* ».

¹ James Darcy et Charles-Antoine Hofmann: "En fonction des besoins ? Evaluation des besoins et prise de décision dans le secteur humanitaire », HPG Report 15 (Londres, ODI, Septembre 2003) ; Simon Levine et Claire Chastre et autres : « Missing the point : une analyse des interventions en matière de sécurité alimentaire dans la région des Grands Lacs », Rapport HPG (Londres, ODI, juillet 2004)

² Evaluation en temps réel de la réaction du PAM à la crise en Afrique australe, 2002-2003 (EMOP 10200.0) (Rome, PAM, octobre 2003) ; Etude sur la capacité de réaction d'urgence (Rome, PAM, 2000) ; Révision des opérations d'urgence du PAM en Afghanistan, Erythrée, Serbie et Tanzanie, financée par ECHO, 2002.

affectées par les crises. Les mêmes interventions stéréotypées sont utilisées dans presque toutes les circonstances, en grande partie parce que ces réactions ne sont pas basées sur une compréhension des besoins réels des gens, et les essais pour déterminer ce que ces besoins pourraient être ont été insuffisants. » (juillet 2004)

Les évaluations de sécurité alimentaire effectuées par des agences humanitaires et des instituts de recherche ont soulevé des **inquiétudes surtout sur trois composantes des interventions d'aide alimentaire** : 1) la qualité des évaluations des besoins en aide alimentaire et l'information sur laquelle ces informations sont basées, 2) la quantité d'aide alimentaire fournie dans certaines situations et 3) l'impact des activités d'aide alimentaire. A cet égard, il est essentiel d'accorder plus d'attention à la méthodologie pour les évaluations des besoins, à la capacité technique d'évaluer les besoins en aide alimentaire, ainsi que d'améliorer la disponibilité des informations concernant les crises. Une amélioration de la méthodologie et des ressources humaines peut ne pas être suffisante pour répondre à des problèmes de mauvaise allocation des ressources. Cependant, ce sont des conditions nécessaires pour placer efficacement les priorités et donner les réponses appropriées qui permettent d'allouer correctement les ressources, d'éviter les effets négatifs de l'aide alimentaire et le meilleur usage possible des ressources d'aide.

Le soutien d'ECHO à des interventions d'aide alimentaire a augmenté régulièrement depuis 1997 et représente une moyenne d'environ 25% du budget total par année (en excluant le soutien nutritionnel). Etant donné l'importance que ce secteur a pour ECHO ainsi que pour d'autres donateurs, un dialogue soutenu s'est mis en place entre ECHO et ses partenaires en aide alimentaire, en particulier avec le PAM, au cours des dix-huit derniers mois sur la qualité de l'évaluation des besoins et ce qui peut être fait pour l'améliorer.

Dans des situations d'urgence, le Programme Alimentaire Mondial, PAM, joue un rôle crucial pour déterminer si une aide extérieure est nécessaire pour répondre aux besoins alimentaires immédiats et si l'aide alimentaire est la forme de soutien approprié. Le PAM gère presque 70 % de l'aide alimentaire d'urgence globale pour un montant de plus d'un milliard de dollars par an. La part de l'aide alimentaire dans la totalité des besoins d'urgence qui font l'objet d'un appel via le Processus d'Appels Consolidés (CAP) atteint les 50 % mais représente quelques 70 % de ce qui est effectivement financé³. Chaque année, le PAM conduit ou participe à environ 100 missions officielles d'évaluation (une vingtaine en association avec la FAO et 80 réalisées par le PAM uniquement) pour un coût estimé inférieur à un pourcent de la valeur de l'aide alimentaire gérée par le PAM. Le PAM est le deuxième partenaire d'ECHO au sein des Nations Unies, et le deuxième ou troisième plus grand partenaire depuis 2000, selon l'année, pour un financement qui s'élève environ à 40-45 millions € par an

Une évaluation des opérations d'urgence du PAM, commandée par ECHO en 2002, et le Dialogue de Programmation stratégique entre le PAM et la Commission en novembre 2003 ont identifié des secteurs où l'évaluation des besoins du PAM devrait être renforcée. En outre, le Conseil d'Administration du PAM a également souligné l'importance d'évaluations crédibles et fiables en octobre 2003 et février 2004 et le Plan Stratégique 2004-2007 du PAM établit comme priorité d'apporter les améliorations nécessaires à cet égard. Simultanément, des efforts systématiques se sont mis en place entre les agences des Nations Unies pour améliorer l'analyse multisectorielle des besoins d'urgence dans le contexte du CAP et pour les pays en transition.

³ Des statistiques plus détaillées sur la part de l'aide alimentaire dans les CAPS et la liste des pays nécessitant les plus grandes quantités d'aide alimentaire peuvent être trouvées en annexes 1 et 2.

ECHO envisage par le biais de cette décision de soutenir des mesures destinées à renforcer les compétences et les capacités dans l'évaluation des besoins d'urgence dans le cadre de crises de sécurité alimentaire. Les activités proposées sont cohérentes avec le dialogue entre ECHO et d'autres donateurs⁴ et le PAM, avec **la politique de la Commission européenne vis-à-vis des Nations Unies**⁵ en général et avec le PAM en particulier⁶. Le soutien à ces activités est également en accord avec l'article 4 du **règlement du Conseil (CE) n° 1257/96 concernant l'aide humanitaire**, qui spécifie que l'effectivité et la cohérence des systèmes d'intervention mis sur pied pour répondre aux besoins générés par les catastrophes naturelles ou causées par l'homme ou d'autres circonstances exceptionnelles comparables devraient être assurées ou renforcées, ainsi qu'avec la **stratégie 2004 d'ECHO**, la **déclaration de Stockholm** mentionnée ci-dessus, et les principes qui sous-tendent **l'approche thématique d'ECHO** pour financer des organisations internationales⁷.

Il est proposé de financer la phase initiale du programme et de la stratégie de 3 ans du PAM visant à renforcer l'évaluation des besoins d'urgence. L'ambition du programme et ses éventuelles contraintes (voir section 1.4) ont amené ECHO à centrer son soutien sur des activités bien définies et sur des résultats qui peuvent être obtenus après 12 mois de financement et qui se renforcent mutuellement. Le soutien d'ECHO se concentrera sur un certain nombre de pays prioritaires. Le monitoring du programme se fera par le biais du réseau d'experts ECHO sur le terrain et une coordination étroite avec d'autres donateurs sera assurée.

1.2. - Besoins identifiés :

Les recommandations ci-dessus sur la manière de renforcer les compétences et les capacités d'évaluer et de répondre aux crises de sécurité alimentaire ont permis d'identifier trois secteurs où des améliorations sont nécessaires :

Développement et essai sur le terrain de meilleures méthodologies d'évaluation :

Afin de mener à bien de meilleures évaluations des besoins, il est essentiel de développer des lignes directrices claires qui peuvent guider l'équipe d'évaluation. Plusieurs compilations de lignes directrices courtes ont été produites par ou en collaboration entre le PAM et la **FAO** depuis 1992. Cependant, elles manquent de qualité, de profondeur et ne donnent pas suffisamment d'outils d'évaluation. En outre, le défi que représente l'élaboration d'évaluations des besoins d'urgence impartiales et précises est en perpétuelle évolution. Les

⁴ En particulier UK/DFID, USAID, la Belgique mais aussi la France et l'Allemagne. Le financement de DFID au PAM via son Programme de Renforcement Institutionnel a constitué la base pour le soutien aux améliorations dans ce secteur.

⁵ COM(2001)231 final, 2.05.2001 - Communications de la Commission des Communautés européennes au Conseil européen et au Parlement - Construire un partenariat effectif avec les Nations Unies dans les secteurs du développement et des affaires humanitaires, et COM(2003)526 final, 10.09.2003 - Union européenne et Nations Unies : le choix du multilatéralisme.

⁶ Convention d'entente concernant l'établissement d'un partenariat stratégique entre le Programme alimentaire mondial et la Commission des Communautés européennes dans le secteur de l'aide humanitaire et l'aide d'urgence dans les pays en développement, juillet 2004

⁷ Par le biais du financement thématique, ECHO a pour objectif de soutenir une agence humanitaire mandatée dans la mise en oeuvre de son mandat de base, afin de renforcer la qualité de la fourniture de l'aide humanitaire, c'est-à-dire un financement qui apporte une valeur ajoutée dans la réponse aux besoins humanitaires et le renforcement des capacités de réponse de la communauté humanitaire. Les principes de financement sont : 1) **l'impact probable** de l'initiative proposée sur la fourniture effective de l'assistance humanitaire et les victimes de crises humanitaires ; 2) la pertinence de la proposition pour la mise en oeuvre du **mandat** spécifique du partenaire ; 3) l'amélioration ou la nature **innovante** de l'activité introduite par les partenaires pour renforcer leurs capacités de base ; 4) la **faisabilité** et les **risques** de la proposition ; 5) la démonstration de la **capacité opérationnelle** à mettre en oeuvre l'activité et l'engagement à obtenir des résultats ; 6) la volonté des partenaires à **partager les résultats** de cette efficacité renforcée avec la communauté humanitaire ; 7) par son impact budgétaire, le financement thématique peut aussi contribuer au renforcement de la capacité du partenaire à **réagir rapidement** à une crise imprévue et à créer et développer une certaine flexibilité dans l'allocation de ses ressources.

méthodes et les approches varient selon les différents contextes d'urgence. Un certain nombre de thèmes importants doivent être abordés (p.ex. évaluer le rôle des marchés, l'aide alimentaire ou non-alimentaire, les évaluations multisectorielles, les capacités de la population de faire face à la situation, l'insécurité alimentaire chronique ou transitoire) ou sont apparus récemment (p.ex. évaluer l'insécurité alimentaire chronique ou transitoire dans le cadre de crises semi-permanentes ou en présence de VIH/SIDA).

En 2002, le PAM a lancé un large processus de consultation incluant d'autres organisations des Nations Unies, des ONG, des agences des pays donateurs et des instituts de recherche. Un consensus minimum a été obtenu sur les thèmes techniques qui nécessitent une analyse de meilleure qualité et sur les standards et l'information minimale requise pour mener à bien des évaluations plus rigoureuses et comparables. Bien que certains progrès aient été réalisés dans le développement de nouvelles lignes directrices pour l'évaluation des besoins, une recherche plus globale et des essais sur le terrain sont toujours nécessaires.

Renforcement des capacités d'évaluation :

Actuellement, le PAM ne dispose pas parmi son personnel d'assez de ressources pour répondre à des pics dans les demandes d'évaluation des besoins d'urgence. Cela s'applique souvent aux partenaires et aux consultants du PAM et il est urgent d'augmenter l'équipe de spécialistes en évaluation qui possèdent des connaissances en sécurité alimentaire et dans les secteurs annexes. La formation nécessitera l'implication et la coordination étroite avec les partenaires tels que les agences de l'ONU (en particulier la FAO et le HCR), avec les ONG et certaines institutions nationales et internationales. La possibilité de partenariats « de réserve » globaux et régionaux, déjà établis avec certains donateurs européens, doit être investiguée.

Récolte et gestion des données de crise :

Il arrive fréquemment que la qualité des évaluations soit affectée par des données de base inadéquates et obsolètes. Une meilleure qualité et une plus grande synergie ne peuvent être obtenues que si les évaluations sont liées à des efforts plus larges pour générer des informations concernant les crises, tant au sein du PAM qu'entre les partenaires ; une récolte des données, une analyse et une procédure de rapportage plus systématiques et transparentes sont également requises. L'annexe 3 présente une vue d'ensemble de la couverture de base existante et des systèmes de monitoring de la sécurité alimentaire.

1.3. - Population cible et régions concernées :

La présente décision bénéficiera à toute la communauté humanitaire et aux bénéficiaires des interventions d'aide alimentaire et de sécurité alimentaire. Les bénéficiaires finaux sont toutes les personnes affectées par des crises humanitaires qui ont besoin de nourriture et qui seront mieux identifiées et ciblées grâce à une meilleure capacité d'évaluation des besoins. Cela inclut les bénéficiaires du PAM (plus de 45 millions de personnes ont été ciblées par le PAM en 2004) et les personnes soutenues par les partenaires qui interviennent dans des opérations visant à sauver des vies.

Le groupe cible et les partenaires identifiés sont le personnel travaillant sur les programmes et les spécialistes au PAM et dans les organisations partenaires, les agences de l'ONU et les gouvernements qui disposeront de meilleures méthodologies, des données de base et de capacités renforcées leur permettant de mieux identifier et d'évaluer les besoins des personnes nécessitant une aide d'urgence.

La présente décision couvrira les pays les moins développés en crise humanitaire, l'accent étant mis sur les régions les plus démunies d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine (voir ci-dessous pour une liste indicative de pays).

1.4. – Evaluation des risques et contraintes éventuelles :

Des méthodes affinées d'évaluation, de meilleures données et une capacité d'évaluation renforcée devraient permettre de meilleures évaluations des besoins. Cependant, il existe un certain nombre de risques externes : les contraintes en matière de sécurité, les faibles capacités locales et les catastrophes complexes qui peuvent rendre les progrès inégaux.

- Tandis que l'information de base est essentielle pour une évaluation précise des besoins, ces données de base peuvent vite perdre leur pertinence lors de crises complexes et soudaines.
- Les systèmes de monitoring de la sécurité alimentaire peuvent également, s'ils ne sont pas régulièrement calibrés et mis à jour, ne pas refléter adéquatement des risques nouveaux.
- La connexion entre les données de base, l'évaluation et le monitoring a été entravée par les difficultés d'harmonisation d'indicateurs incompatibles.
- La pression sur la capacité d'évaluation peut s'accroître quand plusieurs crises humanitaires majeures interviennent simultanément ou quand des besoins saisonniers apparaissent dans différentes régions du monde.
- L'investissement dans les capacités d'évaluation demandera un suivi permanent, étant donné que le personnel formé à l'évaluation peut être réassigné à d'autres fonctions.
- La réalisation des objectifs ciblés dépendra également du progrès fait dans le renforcement de l'évaluation des besoins au sein de la communauté humanitaire au sens large. Par exemple, l'évaluation effective des besoins non-alimentaires nécessitera l'évaluation par d'autres agences qui couvrent des secteurs tels que la santé, l'eau, l'agriculture et la protection.

Le financement prévu par la présente décision ne fera pas double emploi, mais renforcera les opérations pour lesquelles la Commission européenne soutient déjà directement le PAM. Une coordination étroite s'est mise en place avec d'autres services de la Commission, tels que AIDCO et la DG DEV, afin d'assurer que le financement thématique et opérationnel en faveur d'autres organisations, en particulier la FAO, ne couvre pas les activités envisagées dans la présente décision.

2- Objectifs et composantes de l'intervention humanitaire proposée:

2.1. – Objectifs :

L'objectif principal de la présente décision est de sauver et préserver des vies au cours de situations d'urgence et dans les moments qui suivent par le biais de la fourniture d'aide alimentaire et de réactions plus adaptées et adéquates en matière de sécurité alimentaire.

L'objectif spécifique est de renforcer la capacité du PAM d'évaluer adéquatement les besoins humanitaires dans le secteur alimentaire au cours de situations d'urgence et de posturgence immédiate. Par le biais d'une évaluation des besoins impartiale et précise, le PAM s'assurera que l'aide alimentaire est employée au moment et à l'endroit les plus appropriés.

2.2. - Composantes :

Les composantes de la décision sont : A) d'améliorer la capacité et la qualité de l'évaluation des besoins et B) d'améliorer la disponibilité et la transparence des informations. Ces composantes répondent directement aux conclusions de l'évaluation et au processus de révision/consultation mentionné ci-dessus.

A. Amélioration de la qualité et de la capacité d'évaluation des besoins

Affiner et normaliser les méthodologies :

- Développement de meilleures méthodes analytiques et d'outils par le biais d'études approfondies dans les secteurs suivants :
 - le rôle des marchés dans les situations d'urgence et l'impact de l'aide alimentaire via des études évaluant le commerce transfrontalier, la capacité d'importation nationale, les réponses basées sur un marché ouvert ;
 - l'identification de l'insécurité alimentaire chronique ou transitoire via des études sur la mitigation des chocs et les exigences minimum de consommation, les interactions entre les différents types de foyers et leurs capacités à faire face à la situation et l'évaluation d'options alternatives de réponse ;
 - réponses non-alimentaires à des crises alimentaires et évaluation des besoins multisectoriels via des études sur les dons en liquide et d'autres réactions possibles aux situations d'urgence, et essais sur le terrain d'approches d'évaluation multisectorielles ;
 - effets potentiels de l'aide alimentaire (directe ou indirecte, positive ou négative) sur les foyers ciblés et ceux qui ne le sont pas dans les zones d'intervention ;

Les études engloberont des études de cas et des études documentaires, les essais sur le terrain, et seront révisées par un comité d'experts indépendants. Les résumés des conclusions seront rassemblés dans une publication séparée.

- Révision du Manuel d'Evaluation de Sécurité alimentaire du PAM (Manuel EFSA) :

- sur la base des conclusions des études mentionnées ci-dessus sur les marchés, l'insécurité alimentaire chronique et transitoire, les réponses non-alimentaires et les effets potentiels de l'aide alimentaire, ainsi que
- les conclusions des tests sur le terrain et l'adaptation contextuelle dans des pays pilotes sélectionnés du Manuel EFSA provisoire⁸.
- Renforcement de la capacité d'évaluation des besoins sur le terrain :
 - déploiement adéquat et au bon moment de spécialistes en évaluation des besoins d'urgence, basés dans les 6 bureaux régionaux du PAM (Panama, Sénégal, Afrique du Sud, Ouganda, Egypte et Thaïlande), lors de situations d'urgence dans tous les pays où le PAM est présent ou a le mandat d'intervenir.

B. Améliorer la disponibilité et la gestion de l'information de base sur les pays prioritaires exposés à des situations d'urgence alimentaire chroniques et prolongées, y compris la transparence globale de la récolte de données, l'analyse et le rapportage :

- la réalisation de 10 études sur les données de base de la sécurité alimentaire dont les conclusions et les informations pertinentes seront rendues publiques, peut-être dans des pays comme l'Afghanistan, le Burundi, la RD du Congo, le Tadjikistan, le Soudan, Haïti et la Côte d'Ivoire, et la mise sur pied de 5 systèmes de monitoring de la sécurité alimentaire, également publiquement disponibles, peut-être dans des pays tels que l'Afghanistan, le Soudan, la Côte d'Ivoire et Haïti afin de renforcer la qualité et la disponibilité des informations de crise dans les pays prioritaires.
- des systèmes d'information et la réalisation d'analyses afin d'établir un lien entre l'information de crise et l'alerte précoce, les analyses de vulnérabilité, l'évaluation des besoins d'urgence, ainsi que le monitoring et l'évaluation ;
- des modèles pour l'intégration conceptuelle des informations de crise et des synergies entre les institutions et les organisations qui génèrent, gèrent et analysent les données (dans le but d'établir des normes méthodologiques entre les partenaires pour la mise sur pied de données de base sur la sécurité alimentaire) ;
- une application web pleinement développée pour la mise en commun de rapports et autres documents d'évaluation d'urgence.

Les activités menées à bien dans le cadre de la présente décision seront complétées par une stratégie de formation pour le personnel du PAM et ses partenaires dans quelque 60 pays où se déroulent des opérations d'urgence. Le programme se concentrera sur les capacités d'analyse pour l'évaluation de base et la sécurité alimentaire ainsi que sur l'information des cadres. Ces activités sont actuellement réalisées avec des fonds propres au PAM. Le

⁸ En particulier, par le biais de :

- l'identification des forces et faiblesses de l'application pratique du Manuel EFSA dans 5 pays (peut-être des pays tels que le Burundi, la Côte d'Ivoire, le Libéria, le Tadjikistan) ;
- l'adaptation des techniques analytiques et les outils EFSA aux interventions dans les pays avec des méthodologies d'évaluation faisant appel à une collaboration intense et l'intégration des leçons apprises dans le Manuel EFSA dans 4 pays (peut-être des pays tels que l'Afghanistan, l'Angola et le Mozambique).

programme de formation commencera par une évaluation des besoins en formation, le développement de modules et des tests pilotes. En outre, une proposition sur le renforcement des capacités des évaluateurs de besoins d'urgence dans les institutions nationales, régionales et chez les autres partenaires est en préparation.

3 – Durée de la décision pour les actions prévues dans le cadre de la présente décision:

Le renforcement des compétences et des capacités en évaluation de besoins alimentaires d'urgence exige un processus répété d'apprentissage et d'affinage. Bien que cela demanderait une perspective de 2-3 ans, les premiers résultats sont attendus au terme d'une période de 12 mois. Ils seront ensuite consolidés au cours de la seconde phase, maintenus et incorporés dans les fonctions fondamentales du PAM au cours de la troisième phase (cfr également annexe 4).

Il est prévu que les opérations financées dans le cadre de la présente décision durent un an afin d'atteindre les objectifs souhaités. C'est pourquoi, y inclus le temps nécessaire à la préparation des opérations relativement complexes, la durée pour la mise en œuvre de la décision sera de **15 mois**. Les opérations humanitaires financées dans le cadre de la présente décision doivent être mises en œuvre au cours de cette période.

Les dépenses au titre de la présente décision seront éligibles à partir du 1/10/2004.

La date de début des opérations sera le 01/10/2004

Si la mise en œuvre des opérations prévues est interrompue pour des raisons de force majeure ou par toute autre circonstance comparable, la période de suspension ne sera pas prise en compte dans le calcul de la durée d'exécution de la présente décision.

En fonction de l'évolution de la situation sur le terrain, la Commission se réserve le droit de mettre un terme aux accords signés avec les organismes humanitaires chargés de la mise en œuvre si la période de suspension des opérations est supérieure au tiers de la durée totale d'intervention prévue. La procédure fixée dans l'accord-cadre de partenariat entrerait alors en application.

4 - Interventions/décisions antérieures de la Commission dans le contexte de la crise concernée

Le PAM a bénéficié antérieurement de subventions diverses de la part de la Commission : en 2000, pour un montant total de € 24,9 millions, en 2001 pour un total de €35,5 millions et en 2003 pour un total de €42,8 millions (plus de détails dans l'annexe 5). Cependant, aucun de ces montants ne soutenait directement le renforcement des méthodologies d'évaluation des besoins d'urgence et les capacités dans ce secteur.

Par le biais de ce financement, ECHO a pour objectif de soutenir une agence humanitaire mandatée dans la mise en œuvre de son mandat de base, afin de renforcer la qualité de la fourniture de l'aide humanitaire.

5 - Autres donateurs et mécanismes de coordination entre donateurs :

Un **Comité technique** comprenant le PAM, ECHO (avec des représentants du siège et du terrain) et d'autres agences bilatérales finançant des initiatives complémentaires sera mis sur pied et se réunira tous les 4 mois. Le Comité appréciera le progrès global de l'opération, les activités individuelles et la stratégie de mise en œuvre, examinera les liens avec d'autres initiatives du PAM et d'autres entités dans des secteurs apparentés, l'implication de partenaires tels que les ONG, les autres agences de l'ONU, les instituts de recherche et les initiatives au niveau du pays. Le Comité révisera également le plan de travail et la coordination entre les différentes composantes.

Le PAM s'assurera qu'il n'y a aucune duplication dans le financement des activités par les différents donateurs et en particulier entre les financements d'ECHO thématique et par pays.

Un certain nombre d'activités supplémentaires qui visent les objectifs de la présente décision ont débuté avec un financement du budget du PAM ou sont planifiées au cours de l'année à venir afin de renforcer la capacité d'évaluation d'urgence du programme de 3 ans. Des financements additionnels seront alloués de la part de donateurs tels que le Royaume Uni, l'Allemagne ou la Belgique.

6 – Montant de la décision et répartition par objectif spécifique:

6.1. Montant total de la décision : 4,5 millions €

6.2. Ventilation budgétaire par objectif spécifique :

<p>Objectif principal: L'objectif principal de la présente décision de financement est de sauver et préserver des vies dans des situations d'urgence et dans les moments qui suivent par le biais de réactions plus appropriées. et plus adéquates en matière d'aide alimentaire et de sécurité alimentaire</p>	<p>Montant alloué par objectif spécifique (€)</p>	<p>Activités</p>	<p>Partenaires potentiels</p>	<p>Régions géographiques probables pour l'opération</p>
<p>L'objectif spécifique: est de soutenir des mesures pour améliorer la qualité de l'évaluation des besoins en aide alimentaire.</p>	<p>4,500,000</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Révision du manuel provisoire du PAM pour l'évaluation d'urgence de la sécurité alimentaire; * Développement de méthodes analytiques et d'outils améliorés grâce à des études techniques approfondies * Fourniture d'expertise technique sur le terrain afin de renforcer les capacités d'évaluation; * Amélioration de la disponibilité et de la gestion des systèmes d'information de crise. 	<p>PAM</p>	<p>Pays les moins développés en crise humanitaire, l'accent étant mis sur les régions ayant les plus grands besoins d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine</p>

7 – Evaluation

Aux termes de l'article 18 du règlement, la Commission est tenue de « procéder régulièrement à des évaluations d'actions d'aide humanitaire financées par la Communauté en vue d'établir si les objectifs visés par ces actions ont été atteints et de fournir des lignes directrices pour améliorer l'efficacité des actions futures. » Ces évaluations sont structurées et organisées autour des questions primordiales et transversales qui font partie de la stratégie annuelle d'ECHO, telles que les problèmes concernant les enfants, la sécurité du personnel humanitaire, le respect des droits de l'homme, l'égalité des sexes, etc.. Chaque année, un programme d'évaluation indicatif est établi après consultations. Ce programme est flexible et peut être adapté pour inclure des évaluations non prévues dans le programme initial, suite à des événements particuliers ou à des changements de circonstances. Pour de plus amples informations, consulter le site: http://europa.eu.int/comm/echo/evaluation/index_en.htm.

8 - Impact budgétaire 23 02 01:

	CE(en euro)
Crédits disponibles initiaux pour 2004	472.000.000
Budgets additionnels	-
Transferts	-
Crédits disponibles totaux	472.000.000
Total exécuté à ce jour (1/07/04)	349.580.360
Solde disponible	122.419.640
Montant total de la décision	4.500.000

Attachment 1

WFP's Share in UN Consolidated Appeals (CAP)

2004 CAP

	Angola	Great Lakes Region and Central Africa* (Burundi, Tanzania)	Central African Republic	Chechnya	West Africa Sub-Regional* (Cote d'Ivoire, Guinea, Liberia, Sierra Leone)	DPR of Korea	DRC Congo	Eritrea	Occupied Palestinian Territory	Somalia	Southern Africa Region* (Zimbabwe)	Sudan	Tajikistan	Uganda	Total
WFP (mill \$)	1460	1010	40	160	1160	1900	840	980	340	90	2150	2030	280	920	13360
Total (mill \$)	2630	2320	170	620	4180	2210	1870	1470	3050	1110	4270	4650	540	1280	30370
WFP %	56%	44%	24%	26%	28%	86%	45%	67%	11%	8%	50%	44%	52%	72%	44%
Targeted Beneficiaries (x 1.000)	2.500	2.675	2.150	1.220	5.500	7.000	6.500	1.700	1.530	1.200	6.500	3.500	800	2.500.	45.275

* Regional and Country CAPs added together

2003 CAP

	Angola	Great Lakes Region (Burundi)	Chechnya	West Africa Sub-Regional* (Cote d'Ivoire, Guinea, Liberia, Sierra Leone)	DRC Congo	DPR of Korea	Eritrea	Indonesia	Occupied Palestinian Territory	Somalia	Southern Africa Region (Jul 02 - Jun 03)	Sudan	Tajikistan	Uganda	Total
WFP (mill \$)	2440	930	160	530	1110	1970	1050	370	400	120	3280	1280	430	470	14540
Total (mill \$)	3870	1810	340	1960	2690	2250	1630	730	2960	780	4110	2550	620	890	27190
WFP %	63%	51%	47%	27%	41%	88%	64%	51%	14%	15%	80%	50%	69%	53%	53%
Targeted Beneficiaries	3.700	1.100	1.200	4.700	2.600	6.400	2.300	3.000	1.500	750	14.400	2.800	1.000	750	46.200

(x 1.000)																
-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Attachment 2

**Countries receiving highest amount of WFP food assistance
2001 - 2002* (Average)**

	Average Expenditures** (US\$ million)	Average Shipments (MT)		
		EMOP	PRRO	Total
Korea D.P.R. of	166,8	635.672	0	635.672
Afghanistan	127,1	318.244	13.662	331.906
Ethiopia	124,3	301.601	32.110	333.710
Sudan	103,5	135.926	10.126	146.052
Angola	101,0	0	155.760	155.760
Kenya	86,0	186.295	36.625	222.920
Zimbabwe	45,3	126.638	0	126.638
Tanzania	41,6	10.269	91.037	101.306
Tajikistan	39,0	56.014	37.640	93.653
Congo, Dem. Rep. of the	36,6	4.865	49.583	54.449
Yugoslavia, Fed. Rep. of	35,2	65.793	1.476	67.269
Eritrea	34,1	102.991	0	102.991
Zambia	25,7	49.328	15.427	64.754
Malawi	23,9	95.621	0	95.621
Uganda	23,7	2.813	45.849	48.661
Cambodia	20,2	3.617	43.294	46.911
Sierra Leone	19,2	21	39.645	39.666
Burundi	18,0	1.231	34.173	35.404
Rwanda	16,1	824	17.312	18.136
Mozambique	13,8	19.653	0	19.653
Bangladesh	13,5	30.722	913	31.634
Indonesia	13,5	1.600	44.652	46.252
Russian Federation	12,8	38.020	0	38.020
Georgia	10,5	21.036	6.772	27.808
Total	1.151,4	2.208.789	676.054	2.884.843

* WFP's operational expenditures (US\$), excluding programme support and administrative costs. Shipments include local purchases.

** Includes expenditures (US\$) for Relief and Special Operations

Attachment 3

Country	Existing Baseline and Coverage	Need for Update	Need for New Baseline	Timeline for Proposed Activities	Food Security Monitoring System	Comments
Afghanistan	Ongoing	No	N/A	June 2004 (Final Draft)	No, but identified as priority action	Inter-Agency National Risk and Vulnerability Assessment
Albania	No	N/A	N/A	N/A	No	
Algeria	No	N/A	No	N/A	No	Strong government capacity to respond to disasters
Angola	No	N/A	Yes	Planned for end 2004	Yes, every six months soon after agricultural season. Methodology will be modified in 2004	One province to be covered as a pilot to develop data collection methodologies then scaled up to other provinces subject to available resources
Armenia	Yes (2002, 2003)	N/A	N/A	N/A	No	2003 VAM study used secondary data to re-target food assistance in vulnerable provinces and communities
Azerbaijan	No	N/A	Yes	Planned for late 2004	No	
Bangladesh	Yes, but focused on only 8 zones	Yes	Yes	Zone-based analysis completed in 2004	No, but national monitoring systems in place	Data-rich country wherein coordination and secondary data analysis could provide for broader food security baseline
Benin	No	N/A	Yes	Planned for 2004/5		Contingent upon available resources
Bhutan	Yes (2000)	Yes	N/A	To be determined	No, but identified as priority action	
Bolivia	Yes (2001/02)	No, but need for monitoring	N/A	To be determined		
Burundi	No	N/A	Yes	Planned for July 2004	No, but identified as priority action	
Cameroon	No	N/A	Yes	Planned for 2004/5	Monthly Early Warning Reports	Contingent upon available resources
Cap Verde	No	N/A	To be determined	To be determined	Pilot WFP/FAO/CICSS (Drought focused) 2004/5	
Central African Republic	Ongoing	N/A	N/A	June/July 2004 (Final Draft)	No, but identified as priority action	Data analysis currently ongoing
Chad	Yes	Yes		Planned for late 2004	Monthly Early Warning Reports	Contingent upon available resources

Country	Existing Baseline and Coverage	Need for Update	Need for New Baseline	Timeline for Proposed Activities	Food Security Monitoring System	Comments
Colombia	Yes, but covering IDP populations	Yes	N/A	Completed early 2004	No, but identified as priority action	
Congo-Brazzaville	No	N/A	Yes	To be determined	Monthly Early Warning Reports	
Cote D'Ivoire	No	N/A	Yes	Planned for 2004/5	2004/05, follow-up of pilot (conflict)	Rapid vulnerability and food security analysis undertaken in 2003, but more in-depth study needed
Djibouti	No	No	No	N/A	No	
DRC	No	N/A	Yes	Planned for early 2005	No, but identified as priority action	Likely not to be country-wide baseline, but selected areas
East Timor	No	N/A	Yes	To be determined	No, but identified as priority action	
Egypt	No	N/A	Yes	Planned for 2004/5	No	Proposed study linked to safety net reform
Eritrea	Yes (VAM study of 2003)	Need for monitoring	No	Study completed in 2003	Monthly Early Warning Reports and CSI	
Ethiopia	Yes	No, but need for improved monitoring	No	Ongoing	Monthly Early Warning Reports, food production monitoring and CSI	Several organisations undertaking assessments and studies in Ethiopia. Harmonisation and coordination is necessary to avoid duplication
Gambia	Yes (2003)	Yes	N/A	To be determined	No	
Georgia	Yes (2002)	Yes	N/A	To be determined	No	
Ghana	No	N/A	Yes	Planned for May/June 2004	Ongoing 2004, for phasing over (SP5)	Linked to building national capacity in vulnerability analysis
Guinea Bissau	No	N/A	Yes	Planned for 2004/2005	Pilot WFP/FAO/CICSS (Drought focused) 2004/5	Contingent upon available resources
Haiti	Yes	Yes	N/A	Planned for mid 2004	No, but identified as priority action	
India	Yes (2001/02)	Yes	N/A	To be determined	No, but national monitoring systems in place	WFP-GOI Food Security Atlas for Rural and Urban Areas. Use of secondary data to classify food insecure populations

Country	Existing Baseline and Coverage	Need for Update	Need for New Baseline	Timeline for Proposed Activities	Food Security Monitoring System	Comments
Indonesia	No	N/A	Yes	To be determined	No, but identified as priority action	VAM study undertaken in 2001 for IDPs in urban areas. Not representative of overall food security situation in the country
Iran	No	N/A	N/A		No	WFP Food security assessments undertaken in 2004, but only within refugee camps
Iraq	Yes (2003)	Yes	N/A	To be determined	To be determined	VAM study undertaken in 2003 not completed as a result of political situation. Collected data analysed, but follow-up is needed
Jordan	No	N/A	N/A	N/A	No	Possible WFP phase out
Kenya	Yes (VAM 2001)	Yes	N/A	Planned for 2006	CSI	VAM 2001 study based primarily on secondary data, with primary data collected in districts and regions identified as being most vulnerable to food insecurity
Laos	No	N/A	Yes	To be determined	No, but identified as priority action	
Lesotho	No	N/A	Yes	To be determined	Yes, CHS consortium	
Liberia	Yes, but only in Monrovia	Yes	N/A	To be determined	2004/05, follow-up of pilot (conflict)	New baseline contingent upon security situation
Madagascar	No	N/A	Yes	To be determined	No	Contingent upon available resources
Malawi	Yes	No, but monitoring needed	N/A	Ongoing	Yes, CHS consortium	VAC assessments, along with other studies, could constitute a starting point
Mali	Yes	Yes	N/A	Planned for 2005	Pilot WFP/FAO/CICSS (Drought focused) 2004/5	Initial study used both secondary and primary data to target food assistance. Update will build on lessons learned from initial analysis
Mauritania	Yes (2003), but only in drought prone areas	Yes	N/A	To be determined	Yes, but focused on nutrition monitoring	
Mozambique	Yes (VAC 2004)	N/A	N/A	N/A	Yes, CHS consortium	VAC study currently being implemented
Myanmar	No	N/A	Yes	Planned for 2004/5	No	Contingent upon available resources
Nepal	Yes	Yes	Yes	Planned for 2004/5	Yes	
Niger	Yes (2003), but only in certain areas	Yes	N/A	To be determined	No	
oPt (Palestine)	Yes	Yes	N/A	Planned for 2004/5	CSI	

Country	Existing Baseline and Coverage	Need for Update	Need for New Baseline	Timeline for Proposed Activities		Comments
Pakistan	Yes (2002), for IDPs	Yes	N/A	To be determined		
Russia (Chechnya)	Yes	Yes	N/A	To be determined		SCF-UK baselines undertaken, but need to be updated for newly affected areas
Rwanda	Yes (VAM 2003)	Yes	N/A	To be determined		Focus will likely change from emergency to development type assessment/analysis
Sao Tome et Principe	No	N/A	Yes	Planned for 2004/5	No	Contingent upon available resources
Sierra Leone	Yes (2003)	N/A	N/A	N/A	2004/05, follow-up of pilot (conflict)	Rural food and livelihood security study
Senegal	Yes	Yes	N/A	To be determined	No	
Somalia	No	N/A	Yes	Planned for mid 2005	Possible with FSU	Most likely to be conducted in stable/safe areas
Sri Lanka	Yes	Yes	N/A	To be determined	No, but identified as priority action	
Sudan	Annual Needs Assessment	N/A	Yes	Planned for mid 2005	ANA	New baseline contingent upon stabilisation of Darfur. Also need to coordinate and harmonise other assessments
Syria	No	N/A	N/A	N/A	No	Strong government capacity to respond to disasters
Swaziland	No	N/A	Yes	To be determined	Yes, CHS consortium	
Tajikistan	No	Yes	N/A	Planned for 2004	No	Secondary data analysis undertaken to identify key food insecure regions. Primary data collection necessary, but contingent upon available resources
Tanzania	No	N/A	Yes	Planned for late 2004	No, but national monitoring systems in place	Contingent on available resources
Uganda	No	N/A	Yes	Planned for 2004/5	No, but identified as priority action	Contingent upon available resources. Food security assessments available/completed for refugee camps in Northern Uganda
Zambia	Yes	Yes	N/A	To be determined	Yes, CHS consortium	
Zimbabwe	No	N/A	Yes	To be determined	Yes, CHS consortium	

Attachment 4

ADDITIONAL INFORMATION ON:

WFP'S 3 YEARS PROGRAMME AND STRATEGY FOR STRENGTHENING EMERGENCY NEEDS ASSESSMENTS.

The programme builds on 7 principles:

- 1) transparency and accountability,
- 2) partnerships to identify non-food needs,
- 3) availability of crisis baseline information to distinguish between chronic and transitory food insecurity,
- 4) development of information systems that facilitate up-dating of needs and measurement of results,
- 5) cooperation with and support to regional and national assessment partners in most emergency –prone countries ,
- 6) enhanced analysis to prevent any negative effects of food aid, and
- 7) adequate funding for regular refining of methodologies, building and maintaining expertise, and conduct assessments.

Work plan 2004 - 2007

The work-plan presents a comprehensive approach encompassing all activities related to the programme over the 3 phases. The activities specifically covered by this decision during the first phase are underlined.

	Prep. Phase ----- PHASE 1 ----- PHASE 2 ----- PHASE 3																												
	2004						2005						2006						2007										
	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov	Dec	Jan	Feb	Mar	Apr	May	Jun	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov	Dec	Jan	Feb	Mar	Apr	May	Jun	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov
Refining methodologies																													
Provisional EFSA Handbook ¹																													
Technical papers/studies																													
Field testing																													
Country adaptation																													
Final EFSA+JAM guidelines																													
CFSAM guidelines ¹																													
Crisis information																													
Web-based transparency ¹																													
Crisis baselines																													
Crisis monitoring																													
Population/mortality data																													
Information linkages																													
Assessment capacities																													
ENA training needs/modules ¹																													
ENA training WFP/partners ¹																													
In-depth/critical assessments ¹																													
National partner training																													
Assessment specialists																													
Management/coordination																													

Attachment 5

ECHO funding to WFP 2001-2004

(as of 6.5.04 - including contracts in the pipe-line)

Year	Country	Contract title	Amount
2003	KOREA - NORTH	Emergency Assistance to Vulnerable Groups in DPR Korea (WFP Emergency Operation 10141.2)	4.200.000
2003		Protracted relief and recovery operation	1.000.000
2003	LIBERIA, IVORY COAST, GUINEA, SIERRA LEONE	Passenger aircraft service in Liberia, Ivory Coast, Guinea, Sierra Leone	433.000
2003	IRAQ	WFP Regional Emergency Operation 10259,0	5.000.000
2003	NEPAL	Food assistance to Bhutanese refugees in Nepal	2.000.000
2003	SUDAN	Passenger air transport in support of EMOP 10048.2.	490.000
2003	ANGOLA	Passenger air transport and air and road logistics services to the humanitarian community	850.833
2003	RUSSIA	Emergency Food Assistance and School Feeding to Conflict Affected Internally Displaced Persons and Vulnerable Households in the North Caucasus	1.220.000
2003	ALGERIA	Assistance to Western Saharan refugees in Algeria	3.757.500
2003	BURUNDI	Provision of aircraft services for humanitarian operations	500.000
2003	BURUNDI	Purchase of cereals for targeted distribution under the regional PRRO 10062.1	2.000.000
2003	TANZANIA	Food aid for relief and recovery in the Great Lakes region.	10.000.000
2003	ZIMBABWE	School feeding plus	3.310.168
2003	EAST TIMOR	Assistance to Drought and Flood-Affected Populations in Timor Leste (EMOP 10317,0)	1.000.000
2003	CONGO, DEMOCRATIC REPUBLIC OF	EMOP 10280: assistance to IDPs, returnees and vulnerable groups in Northern and Eastern DRC	4.000.000
2003	PALESTINIAN TERRITORY, OCCUPIED	Food assistance to villages affected by the construction of the West Bank separation wall	1.525.000
2003	PALESTINIAN TERRITORY, OCCUPIED	Emergency food assistance to victims of conflict in the Palestinian Territories - supplementary feeding	1.500.000
			42.786.501

DÉCISION DE LA COMMISSION

du

relative au financement d'opérations humanitaires sur le budget de l'Union européenne pour soutenir des mesures visant à renforcer les capacités du PAM à évaluer les besoins d'urgence

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

Vu le Traité instituant la Communauté européenne,

Vu le règlement (CE) n° 1257/96 du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire⁹, et en particulier son article 15, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

1. L'aide humanitaire devrait être allouée exclusivement en fonction des besoins en accord avec les principes humanitaires d'impartialité, de neutralité et d'indépendance ;
2. Des évaluations précises et impartiales des besoins en aide alimentaire sont une condition nécessaire à la fixation des priorités et pour réagir de manière appropriée au plan de l'aide alimentaire afin de cibler correctement l'aide, d'éviter tout effet négatif de l'aide alimentaire et d'assurer un usage optimal des ressources d'aide ;
3. En dépit d'efforts antérieurs, la majorité des acteurs humanitaires reconnaît qu'il existe encore des lacunes dans les réponses aux crises de sécurité alimentaire, en terme de qualité d'évaluation des besoins en aide alimentaire et des données sur lesquelles elles sont basées, la quantité de l'aide alimentaire fournie dans certaines situations, et l'impact des activités d'aide alimentaire ;
4. De récentes analyses ont montré le besoin d'affiner et de normaliser les méthodologies en matière d'évaluation des besoins, de renforcer la capacité d'évaluation sur le terrain et d'améliorer la disponibilité et la gestion des données de base dans des pays exposés à des situations d'urgence alimentaire chroniques ou prolongées ;
5. Dans le cadre du défi, constamment renouvelé, que représente la production d'une évaluation des besoins adéquate, le PAM cherche à renforcer ses compétences et sa capacité à évaluer les besoins d'urgence dans les crises de sécurité alimentaire.
6. Les recommandations concernant l'amélioration des méthodologies et les capacités d'évaluation ont conclu que les opérations d'aide humanitaires devraient être financées par la Communauté pour une période de 15 mois.
7. Il est estimé qu'un montant de 4.500.000 euros de la ligne budgétaire 23 02 01 du budget général de l'Union européenne est nécessaire pour soutenir les mesures destinées à renforcer les compétences et les capacités à évaluer les besoins urgents dans les crises de sécurité alimentaire, tenant compte du budget disponible, des interventions d'autres donateurs et d'autres facteurs.
8. Conformément à l'article 17, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 1257/96 du 20 juin 1996, le Comité d'aide humanitaire a donné un avis favorable le

⁹ JO L 163 du 2.7.1996, p. 1-6

A ARRETE LA PRESENTE DECISION:

Article premier

1. Conformément aux objectifs et orientations générales de l'aide humanitaire, la Commission approuve un montant total de € 4,500,000 en faveur d'opérations d'aide humanitaire destinées à renforcer les compétences et les capacités pour évaluer les besoins d'urgence dans le cadre de crises de sécurité alimentaire au titre de la ligne 23 02 01 du budget général 2004 de l'Union européenne.
2. Conformément aux articles 2 et 4 du règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil, les opérations humanitaires seront mises en œuvre dans le cadre de l'objectif spécifique suivant:
 - renforcer la capacité du PAM à évaluer de manière adéquate les besoins humanitaires dans le secteur alimentaire au cours de situations d'urgence et dans les moments qui suivent. Par une évaluation précise et impartiale des besoins, le PAM s'assurera que l'aide alimentaire est employée seulement au moment et à l'endroit les plus appropriés.

Le montant alloué à cet objectif est repris dans l'annexe à la présente décision.

Article 2

1. La durée de mise en œuvre de cette décision doit être d'une période maximum de 15 mois, commençant le 01/10/2004. Les dépenses engagées dans le cadre de la présente décision sont éligibles à compter de cette date.
2. Si les actions envisagées dans la présente décision sont suspendues pour cause de *force majeure* ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en considération dans le calcul de la durée de mise en œuvre de la présente décision.

Article 3

La présente décision prend effet à la date de son adoption.

Fait à Bruxelles,

Pour la Commission

Membre de la Commission

Annexe: Ventilation des montants alloués par objectif spécifique

Objectif principal : sauver et préserver des vies lors de situations d'urgence et de posturgence immédiate par le biais de réponses plus appropriées et plus adéquates en matière d'aide alimentaire et de sécurité alimentaire	
Objectifs spécifiques	Montant par objectif spécifique (euro)
est de renforcer la capacité du PAM d'évaluer adéquatement les besoins humanitaires dans le secteur alimentaire au cours de situations d'urgence et de posturgence immédiate. Par le biais d'une évaluation des besoins impartiale et précise, le PAM s'assurera que l'aide alimentaire est employée au moment et à l'endroit les plus appropriés.	4.500.000
TOTAL	4.500.000

Les subventions destinées à l'exécution de l'aide humanitaire au sens du règlement n°1257/96 sont accordées conformément aux dispositions du règlement financier, notamment son article 110, et de ses modalités d'exécution, notamment leur article 168.¹⁰

Taux de financement: conformément aux dispositions de l'article 169 du règlement financier, les subventions accordées pour la mise en oeuvre de la présente décision peuvent couvrir intégralement les coûts d'une action.

Les opérations d'aide humanitaire financées par la Commission sont exécutées par des ONG et les organisations de la Croix Rouge, sur la base de contrats-cadres de partenariat (CCP) (conformément aux dispositions de l'article 163 des modalités d'exécution du règlement financier), et par des Agences des Nations Unies, sur la base de l'accord-cadre financier et administratif (ACFA). On trouvera les normes et les critères fixés dans le contrat-cadre type de partenariat d'Echo auxquels les ONG et les organisations internationales doivent se conformer ainsi que les procédures et les critères à respecter pour devenir partenaire, sur le site http://europa.eu.int/comm/echo/partners/index_en.htm

¹⁰ Règlements (CE, Euratom) n°1605/2002 du 25 juin 2002 du Conseil, JO L248 du 16/09/2002 et n°2342/2002 de la Commission du 23 décembre 2002, JO L 357 du 31/12/2002.